REGLEMENT PARTICULIER
13ème COURSE DE COTE REGIONALE DE CLARENSAC

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE GARD-CEVENNES organise le dimanche 3 octobre 2004, avec le concours de la Ville de Clarensac et le club Peugeot-Sport de Nîmes, une épreuve automobile course de côte régionale dénommée :

13ème COURSE DE COTE REGIONALE DE CLARENSAC

Cette épreuve compte pour le Challenge Peugeot-Sport de Nîmes, le Challenge ASA Gard-Cévennes, le Championnat du Comité Régional Languedoc-Roussillon et la Coupe de France Régionale 2005 des courses de côte.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA **sous le permis d'organisation numéro R 394 en date du 22/07/2004.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1p. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.ZYCH Fabien	Licence n° 4626 - 0810
Commissaires Sportifs	Mme CHARDOUNAUD Claude	Licence n° 3154 - 0803
	M.ETIENNE Guy	Licence n° 7937 - 0803
Directeur de Course :	M.DIBERARDINO Ernest	Licence n° 7100 - 0812
Directeurs de Course Adjoints :	M.CAMMAN Michel	Licence n° 1465 - 0804
	M.MALLEMANCHE Guy	Licence n° 1254 - 0803
Commissaire Technique responsable :	M.JOURNAUX Yvon	Licence n° 19327 - 0801
Commissaires Techniques adjoints :	M.MOLINES Michel	Licence n° 9502 - 0803
Médecin responsable :	Dr ROMIEU Michel	Licence n° 9031 - 0803
Chargé de la mise en place des moyens :	M.DUBOIS Michel	Licence n° 26827 - 0803
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	M.DURAND Gérard	Licence n° 13816 - 0811
	M.ARIENTA Joël	Licence n° 3133 - 0802
Chargé des Commissaires de route :	M.MARTINEZ Jérôme	Licence n° 137197 - 0803
Chronométreurs :	Mme CARRION	Licence n° 5510 - 0810
	M.COURRET Claude	Licence n° 5368 - 0810

1.2p. Horaires :

- Clôture des engagements le mardi 28 septembre 2004 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le jeudi 30 septembre 2004.
- Vérifications administratives facultatives le samedi 2 octobre 2004 de 15h00 à 18h00.
- Vérifications administratives le dimanche 3 octobre 2004 de 7h30 à 9h30.
- Vérifications techniques facultatives le samedi 2 octobre 2004 de 15h15 à 18h15.
- Vérifications techniques le dimanche 3 octobre 2004 de 7h45 à 9h45.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 3 octobre 2004à 10h00.
- Essais chronométrés le dimanche 3 octobre 2004 de 9h30 à 12h15.
- Briefing des pilotes le dimanche 3 octobre 2004 à 12h15 au parc d'arrivée.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 3 octobre 2004 à 12h30.

Course :

- 1ère montée le dimanche 3 octobre 2004 à partir de 14h00.
- 2ème montée le dimanche 3 octobre 2004 à partir de 15h30.
- 3ème montée le dimanche 3 octobre 2004 à partir de 17h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires sur la ligne de départ et au parc fermé à 18h30.
- Remise des prix le dimanche 3 octobre 2004 à 19h00.
- Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

- Réunion 1 le dimanche 3 octobre 2004 à 10h00.
- Réunion 2 le dimanche 3 octobre 2004 à 12h15.
- Réunion 3 le dimanche 3 octobre 2004 à 18h15.

1.3p. Vérifications :

- Vérifications administratives et techniques facultatives le samedi 2 octobre 2004 de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Clarensac.
- Vérifications administratives le dimanche 3 octobre 2004 de 7h30 à 9h15 à la Mairie de Clarensac.
- Vérifications techniques le dimanche 3 octobre 2004 de 7h45 à 9h30 face à la Mairie de Clarensac.
- Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RAYMOND à Clarensac.
  Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit dimanche 3 octobre 2004 à 9h45.
- A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 3 octobre 2004 à 10h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement et **jusqu'au mardi 28 septembre 2004 à minuit** à l'adresse suivante :

ASA GARD-CEVENNES
Impasse du Doubs- Bd Périphérique Sud
30900 NIMES
tél : 04 66 29 15 38 - fax : 04 66 38 91 09
e-mail : gard.cevennes@free.fr - web : http://gard.cevennes.free.fr
Permanence tous les mardis de 18h00 à 20h00

Les frais de participation sont fixés à 230 €, réduits à 115 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 99.
Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2p. Carburant - Pneumatiques - Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera définie par additif
- Publicité optionnelle : sera définie par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Parcours :
La course de côte régionale de Clarensac se déroulera en 3 montées sur la D1.
Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
Départ : pk 12,4
Arrivée : pk 10,9
Pente moyenne : 2,2%
Longueur du parcours : 1,500km
Modalités de retour au départ : en convoi par la route de la course, encadré par les voitures de Direction de Course
Parc départ : sur D1, 200m avant la ligne de départ.
Parc arrivée : place de la Dougue à Clarensac.

6.2p. Route de Course :
L'accès au départ se fera par la D1.

6.3p. File de départ :
File de départ : sur la D1.
Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4p. Signalisation :
Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5p. Parc Concurrent :
Les parcs concurrents seront situés sur la D1.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12h00, le samedi 2 octobre 2004.
Les remorques devront être garées sur la parking de l'ancienne cave coopérative.

6.6p. Parc Fermé Final :
Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé place de la Dougue à Clarensac.

6.7p. Tableaux d'affichage officiels :
Les tableaux d'affichage seront placés :
- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la Mairie de Clarensac.
- pendant les essais et la course au parc départ : sur la ligne de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : devant la Mairie de Clarensac.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p. Permanence :
Pendant la manifestation une permanence se tiendra sur la ligne de départ le dimanche 19 octobre 2003.
Téléphone permanence : 06 08 48 83 19 - 06 10 68 80 62
Centre de secours le plus proche : NIMES
Téléphone : 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Essais :
2 montées d'essais de 9h30 à 12h15.

7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :
La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à l'arrivée le dimanche 3 octobre 2004 à 12h15.
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3p. Course :

3 montées de courses de 14h00 à 18h15.
Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La procédure de départ se fera au feu tricolore. Les concurrents devront se présenter au départ de la course 10mn avant l'heure idéale du départ, dans l'ordre suivant :

- au sein de chaque groupe, les départs se feront dans l'ordre croissant des classes de cylindrées et, au sein de chaque classe, dans l'ordre décroissant des numéros de course. L'ordre des groupes est défini de la manière suivante : F/F2000 - N/FN - A/FA - GT - C3, CN et CM - D/E. Le retour au départ se fera par convoi encadré par les véhicules de Direction de Course.

7.4p. Echauffement des pneumatiques :
Echauffement des pneumatiques par déplacement (latéral notamment) du véhicule est interdit.
L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout autre moyen de chauffe des pneumatiques sont interdits dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES
Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS
Le classement s'effectuera sur la meilleure montée.
Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.
Les classements provisoires seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement général sans les pilotes prioritaires,
- 1 classement pour chacun des groupes sans les pilotes prioritaires,
- 1 classement par classe sans les pilotes prioritaires.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2p. Prix :
La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH
1er : 295 €
2ème : 203 €
3ème : 173 €
4ème : 112 €
5ème : 66 €

GROUPES (si + 3 partants)
1er : 142 €
2ème : 81 €

CLASSES	1er	2ème	3ème	4ème
1 à 2 partants	66 €			
3 à 5 partants	96 €	66 €		
6 à 10 partants	119 €	96 €	66 €	
+ 11 partants	142 €	119 €	96 €	66 €

Classement féminin : 1ère 96 €, 2ème 51 €.

10.3p. Coupes :
Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- tous les concurrents primés recevront une coupe
- 2 commissaires seront récompensés

Nota : Les prix et coupes ne sont pas cumulables.

10.5p. Remise des Prix et Coupes :
La Remise des récompenses se déroulera le dimanche 3 octobre 2004 à 19h00 à la salle des fêtes située place de la Mairie à Clarensac.

10.6p. Remise des Chèques et Palmarès :
Les concurrents recevront par voie postale les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès à compter du lundi 4 octobre 2004.